

GESTION DES RISQUES POUR INDÉPENDANTS

Vous vous êtes lancé à votre compte, en tant qu'indépendant ou profession libérale?

LALUX Assurances vous accompagne tout au long de votre vie professionnelle et au-delà. Grâce à une gamme complète d'assurances personnalisables, sur mesure selon vos besoins, votre protection est garantie de manière optimale dans tous les domaines de votre métier.

Vous avez des questions? Les conseillers de LALUX Assurances, multilingues et dotés d'une expertise confirmée dans le secteur professionnel, vous guideront avec plaisir:

Tél.: 4761-6050

Email: corporate@lalux.lu

LALUX, UN PARTENAIRE SOLIDE ET AUTONOME

LALUX a été la toute première compagnie d'assurances luxembourgeoise active au Grand-Duché en 1920. Aujourd'hui, le groupe LALUX fait partie des acteurs financiers incontournables du pays et ses deux compagnies d'assurances (vie et non-vie) figurent parmi les leaders du marché luxembourgeois des assurances.

Constitué d'un actionariat exclusivement luxembourgeois et familial, la Compagnie Financière La Luxembourgeoise (60%) et la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (40%), la gouvernance et la stratégie financière du groupe se démarquent par leur sérénité et leur indépendance des grands groupes internationaux, minimisant ainsi sa vulnérabilité par rapport aux turbulences des marchés financiers.

Retrouvez LALUX sur:    
www.lalux.lu

49/2591-09/2018

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-6300
groupeLL@lalux.lu

APROBAT

lalux-assurances
11-13, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-5100
Fax: 4761-5111
info@aproat.lu

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-6817 / 4761-6576
Fax: 4761-6400
groupeLL@lalux.lu

DKV Luxembourg

11-13, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 42 64 64-1
Fax: 42 64 64-250
info@dkv.lu

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE.


meng Versécherung




lalux-assurances





Guide des Assurances
pour les Indépendants et
les Professions libérales

PROTECTION DE VOS BIENS ET DE VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE (RC)

Les assurances de LALUX couvrent aussi bien votre RC que vos équipements:

ASSURANCES DE BIENS

L'assurance Flotte de Véhicules easyPROTECT PRO

- ✓ Garanties adaptées à vos besoins: responsabilité civile, protection juridique, incendie, vol, bris de glaces, dégâts matériels (casco)

L'assurance de Biens easyPROTECT PRO

- ✓ Bâtiments
- ✓ Équipements professionnels et outils de travail
- ✓ Sélection de garanties performantes: incendie, dégâts des eaux, périls climatiques, vol, détériorations immobilières, bris de glaces, décontamination du sol et des biens assurés
- ✓ Tout risque matériel bureautique, informatique et professionnel
- ✓ Pertes financières dues au chômage commercial

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ (RC)

L'assurance Responsabilité Civile Exploitation

- ✓ Dommages matériels et corporels causés à des tiers par vos collaborateurs au cours de leur fonction professionnelle
- ✓ Protection juridique

L'assurance Responsabilité Civile pour Professions Libérales

- ✓ Pertes financières subies par des tiers, découlant de votre responsabilité en tant que prestataire de services
- ✓ Fautes et négligences dans le cadre de votre activité professionnelle
- ✓ Assurances spécifiques, adaptées en fonction de votre secteur d'activité

L'assurance Responsabilité Civile Dirigeants d'Entreprise

- ✓ Dommages causés à des tiers, réclamés à titre personnel au dirigeant d'entreprise dans le cadre de son activité professionnelle
- ✓ Défense civile et pénale

PROTECTION DE VOTRE SANTÉ

En cas de pépin, votre avenir est protégé et vous permet de vous reposer en toute quiétude.

L'assurance Maladie et d'Accident - DKV Continue Plus

- ✓ Indemnité journalière à partir du 1^{er} jour d'incapacité de travail
- ✓ Contrat sur mesure: montant des prestations et de leur début adaptés à vos besoins
- ✓ Cotisations déductibles des impôts
- ✓ Prestations non soumises à l'impôt sur le revenu

L'assurance Hospitalisation - DKV Hospital Plus

- ✓ Indemnité journalière pour couvrir de multiples frais générés en cas d'hospitalisation
- ✓ Prestations garanties sans justification de frais
- ✓ Couverture du premier au dernier jour de votre hospitalisation
- ✓ Couverture en cas d'hospitalisation à l'étranger

L'assurance Accident

- ✓ Protection contre les conséquences financières liées à un accident pendant l'activité professionnelle et/ou la vie privée
- ✓ Garantie adaptée à tout type de professions
- ✓ Couverture en cas d'incapacité de travail, d'invalidité permanente ou de décès
- ✓ Contrat sur mesure: indemnisation en fonction d'un forfait défini au préalable ou des préjudices réellement subis
- ✓ Protection garantie à l'étranger
- ✓ Cotisations déductibles des impôts




ASSURANCES DE PRÉVOYANCE

Prévoyez votre avenir dès maintenant en profitant des avantages fiscaux attrayants pour compléter votre revenu de remplacement.

L'assurance Prévoyance-Vieillesse

- ✓ Contrat de prévoyance-vieillesse classique à rendement garanti ou lié à des fonds d'investissement
- ✓ Paiement de l'épargne accumulée selon vos préférences:
 - Choix de paiement d'une rente à l'échéance: la moitié de la rente est libre d'impôts
 - Choix de paiement d'un capital à l'échéance: le capital versé est imposé à la moitié du taux global
 - Une combinaison d'un capital et d'une rente viagère est également possible
- ✓ Déductibilité fiscale jusqu'à 3 200 EUR par an

 A partir du 01.01.2019, le législateur prévoit, dans le cadre du «2^e pilier - régime complémentaire de pension», de nouvelles opportunités de prévoyance retraite pour les indépendants et pour les professions libérales avec un cadre fiscal très attractif. Il sera également possible de rajouter des couvertures supplémentaires pour les risques décès et invalidité.

Bien entendu, les déductions fiscales courantes dans le cadre de l'article LIR 111 (vie, décès, invalidité, accident, maladie et RC) et LIR 111bis (retraite) seront toujours possibles en complément.